

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lourdes, le 26 septembre 2025

Aide à la première licence sportive pour les jeunes

Le CDOS 65 propose une aide de 30 € pour toute première licence prise dans un club sportif des Hautes-Pyrénées, pour les jeunes de 6 à 13 ans révolus résidant dans le département. Cette aide n'est pas valable pour le renouvellement ou le transfert de licence.

Comment bénéficier de l'aide ?

- Présenter le Ticket Sport CDOS 65 au club lors de l'inscription.
- Le club complète le formulaire en ligne (une saisie par licencié).
- Envoyer au CDOS 65 avant le 15 novembre, par courrier postal.

Où récupérer les tickets ?

- Directement au CDOS de Tarbes :
37 boulevard du Martinet, 65000 Tarbes (à remettre au club avant le 31/10/2025).
- Ou via l'Info Jeunes à Lourdes :
22, avenue du Maréchal Joffre à Lourdes
Du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h.

Documents à fournir

- Une attestation sur l'honneur confirmant qu'il s'agit d'une première licence, signée par le/la président.e du club.
- Une copie de chaque licence prise.
- Un RIB pour le remboursement.

Ticket SPORT CDOS - 30€



COMMENT CA MARCHE?

Première licence

Non valable pour le renouvellement et le transfert de licence).



Jeunes de 6 à 13 ans

Non cumulable avec les autres aides

(GIP TLP, ville de Tarbes, aides existantes sur les territoires d'habitation)

A donner au club avant le 31/10/25 qui doit le renvoyer au CDOS avant le 15/11/25 avec les pièces justificatives (attestation de 1^{ère} licence)

Seulement 300 Tickets Sport disponibles.

Pour tout renseignement, veuillez contacter le Comité Départemental Olympique et Sportif des Hautes-Pyrénées
37 boulevard du Martinet - 65000 Tarbes - +33 6 30 74 48 14 -
hautespyrenees@franceolympique.com



Contact presse, demande d'images en 72 ou 300 DPI :
service-communication@ville-lourdes.fr / Tél. : 05 62 42 54 07
Ville de Lourdes – 2, rue de l'Hôtel de Ville - 65100 Lourdes
www.lourdes.fr

Désinscription : service-communication@ville-lourdes.fr